

PHI-7705 Sujets spéciaux (Autour du mourir, la mort et la dignité : Séminaire interdisciplinaire du Fonds François-et-Rachel-Routhier)

Professeur: Cory Andrew Labrecque (resp) et Frédéric Laugrand

Comme l'écrit Moisseff (2016 :30), bien qu'il « existe une invisibilisation de la mort censée être devenue 'tabou' dans nos sociétés, on ne peut que constater qu'on y assiste, au contraire, à sa mise en scène et en discours incessants dans les divers médias ». L'amplification des questionnements relatifs à la mort témoigne d'un changement dans la sphère sociale sur la manière de l'appréhender. Que l'on pense la mort ou qu'on la vive, qu'on la côtoie quotidiennement ou qu'elle nous touche directement, l'Homme n'en parle pas de la même manière et « tient donc deux discours différents » (Rouillard 1999 : 7).

Définie comme la « cessation définitive de la vie, considérée comme un phénomène inhérent à la condition humaine ou animale » (Petit Robert 2016), l'apparition de pratiques en lien avec la mort, telles que le don d'organes, l'euthanasie, le suicide assisté, les corps non réclamés, ont posé la question de la mort dans la dignité et de la dignité dans la mort.

En tant qu'Occidentaux, la mort nous est enseignée par l'intermédiaire de plusieurs institutions, que ce soit par la biologie, mettant l'organe du cœur comme indicateur du passage d'un état de vie animé à un état inanimé, par la religion, ritualisant ce passage dans l'au-delà par l'intermédiaire de liturgies, par le droit, comme dans l'exemple de la loi 52 adoptée par le Québec depuis juin 2014 concernant les soins palliatifs et de fin de vie, dans le but « d'assurer aux personnes en fin de vie des soins respectueux de leur dignité et de leur autonomie » (AN 2014), par la philosophie, discutant de la dignité dans la mort dans des sociétés contemporaines où « la majorité des personnes naissent et meurent [...] à l'hôpital (Moisseff 2016 : 31), également par la sociologie, l'histoire, l'anthropologie, etc.

I. BUT DU COURS

Le but de ce séminaire est de permettre aux étudiant-e-s de réfléchir, par l'intermédiaire d'une approche interdisciplinaire, à la manière dont différent-e-s spécialistes / chercheur-e-s abordent la

mort et ses grands enjeux (éthiques, philosophiques, sociaux, etc.) qui varient évidemment selon les contextes historiques et socioculturels.

Ce cours propose de s'intéresser à trois axes en lien avec la mort et la dignité : le premier de ces axes concerne la mise en œuvre et l'application de diverses dispositions législatives récentes dont *Mourir dans la dignité* avec des thématiques autour de la bioéthique, de la vulnérabilité des personnes face à un horizon de choix élargi et prolongé dans le temps, les dons d'organes, les personnes seules et oubliées, les corps non réclamés, les potentialités et risques pour la dignité des humains. Le deuxième axe sera concentré sur les prescriptions relatives aux rituels funéraires telles que la disposition des corps, le respect à accorder à des rituels funéraires souhaités dans le cadre de préarrangements, la personnalisation de ces rituels et à diverses croyances entourant la mort. Le troisième axe s'intéressera à la constitution, l'aménagement, la mise en valeur et l'entretien des cimetières et autres lieux de mémoire des personnes décédées.

II. OBJECTIFS

Objectifs de connaissance

- a. Comprendre la façon dont les différentes disciplines académiques définissent et utilisent le concept de « mort » ;
- b. Découvrir la façon dont les chercheur-e-s approchent leurs objets d'étude en fonction de leurs visions holistiques de la mort ;
- c. Considérer la ritualisation du traitement appliqué aux corps selon la discipline ;
- d. Clarifier la notion de « dignité » selon le lieu, le contexte, l'époque, la discipline, etc.

Objectifs d'habiletés intellectuelles

- a. Adopter une approche à la fois ontologique et épistémologique visant à « déplier » les couches culturelles ;
- b. S'ouvrir à l'enchevêtrement des différentes « réalités » sur la mort et considérer les conflits, frictions à la rencontre ontologique ;
- c. Identifier les questions et les notions de bioéthique selon la discipline et l'approche envisagées ;
- d. Favoriser les habiletés de travail interdisciplinaire, la capacité de synthèse et d'argumentation, et l'esprit critique.

III. CONTENU DES SÉANCES :

12 janvier. Introduction et lecture du corpus

19 janvier : Conférence (à venir)

- Textes de référence à lire pour la présentation

26 janvier : Conférence de **Robert Marcoux**, professeur à la faculté des sciences historiques à l'Université Laval, sur le sujet : « **De l'utilité du corps mort dans le monde chrétien (IVe-XVIe s.)** »

- Textes de référence à lire pour la présentation

2 février : Conférence de **Diane Tapp**, professeure à la faculté des sciences infirmières à l'Université Laval, sur le sujet « **Soigner les personnes en fin de vie en 2017 : enjeux et perspectives** »

- Textes de référence à lire pour la présentation

9 février : Conférence de **Marie-Hélène Parizeau**, professeure à la faculté de philosophie de l'Université Laval, sur le sujet : « **Qu'est-ce qu'une mort digne dans une société moderne qui occulte la mort ?** »

- Textes de référence à lire pour la présentation

16 février : Conférence de **Donald Fyson**, professeur au département des sciences historiques de l'Université Laval, sur le sujet : « **Une mort peu digne ? Les pendus et l'Église au Québec, 1760-1920** »

- Textes de référence à lire pour la présentation

23 février : Conférence de **Raymond Lemieux**, professeur à la faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval, sur le sujet : « **Pratiques de la mort et itinéraires de sens** »

- Textes de référence à lire pour la présentation

2 mars : Conférence de **Sylvie Poirier**, professeure au département d'anthropologie de l'Université Laval, sur le sujet : « **Relations aux morts et rites funéraires chez les Aborigènes australiens dans le contexte contemporain : une responsabilité collective** ».

- Textes de référence à lire pour la présentation

16 mars : Conférence de **Brigitte Caulier**, professeure au département des sciences historiques de l'Université Laval, sur le sujet : « **L'apprivoisement de la mort et la solidarité en fin de vie dans les confréries de dévotion au Québec : un regard historien** ».

- Textes de référence à lire pour la présentation

23 mars : Conférence de **Christelle Landheer-Cieslak**, professeure de la faculté de droit de l'Université Laval, sur le sujet : « **Les enjeux juridiques et éthiques de l'application de la Loi concernant les soins de fin de vie** »

- Textes de référence à lire pour la présentation

30 mars : Conférence de **Thomas De Koninck**, professeur à la faculté de philosophie de l'Université Laval, sur le sujet : « **L'esprit d'abstraction et le tragique de la mort** »

- Textes de référence à lire pour la présentation

6-7 avril. COLLOQUE INTERNATIONAL DE CLÔTUDE DU SÉMINAIRE
--

13 avril. Séance synthèse : Bilan de la session et retour sur le colloque

IV. FORMULE PÉDAGOGIQUE

Le séminaire est organisé en présentations orales. Chaque semaine, un professeur invité présentera une partie de ses recherches sur le concept du « mourir ». D'une durée variant entre 1h 30 et 2h, les présentations seront suivies d'une séance de discussion avec les professeurs responsables du cours. La diversité dans les approches ainsi que les disciplines seront priorisées pour avoir une idée de la complexité et de la richesse d'un thème qui, avec la sexualité, constitue l'un des deux

Avant chaque séance, les étudiant-e-s devront faire parvenir aux professeurs, par courriel, quelques questions ou commentaires critiques à propos des lectures prévues et à partir desquelles la discussion sera orientée.

Deux journées, les 6 et 7 avril 2017, seront allouées à la participation au colloque sur le thème du séminaire. Des intervenants francophones internationaux nous ferons part de leurs recherches sur

la thématique de la mort et nous aurons la possibilité d'avoir accès à différentes approches selon des contextes culturels variés.

V. LECTURES OBLIGATOIRES ET LECTURES SUGGÉRÉES

Les lectures obligatoires seront disponibles dans le syllabus.

Des éléments de bibliographie seront présentés aux étudiant-e-s à chaque séance.

VI. MODE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Avant chaque séance, des étudiant-e-s préalablement choisis devront faire parvenir aux professeurs des **questions ou commentaires critiques** sur les lectures prévues, qui serviront d'amorce à la discussion. Ils devront être envoyés par courriel le jour précédent le séminaire. Ces exercices comptent pour 20% de la note finale.

À chaque séance, une **présentation orale**, réalisée par un ou deux étudiant-e-s, sur une thématique en lien avec la présentation de la semaine. Celle-ci permettra d'apporter un autre point de vue que celui abordé plus tôt dans la journée. Chaque étudiant-e-s ou groupe d'étudiant-e-s devra présenter ses réflexions sur la thématique de la semaine et devra animer le panel.

Un **travail écrit** sous forme d'article, de 15 pages, comptant pour 60% de la note finale. Critères de correction : clarté et rigueur de la présentation et de l'argumentation, originalité de la réflexion, qualité de la langue.

La **participation** au séminaire et au colloque de fin de session, et la qualité et la pertinence des interventions comptent pour 20% de la note finale.

Des précisions quant à ces différentes évaluations seront données lors de la première séance de séminaire.

Des précisions quant à ces différentes évaluations seront données lors de la première séance de séminaire.

Les travaux seront remis suivant les standards du département (voir les informations sur le site <http://www.ftsr.ulaval.ca/etudiants/services-aux-etudiants/guides-et-formulaires/presentation-des-travaux/>). Les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour.

Attention à l'orthographe et à la syntaxe. Jusqu'à 10% des points de chaque travail ou exercice peut être soustrait de la note finale en raison des fautes d'orthographe et de syntaxe (voir la *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de sciences religieuses ?).

1 ^{er} cycle	2 ^e et 3 ^e cycles
A+ 95 et plus	A+ 95 et plus
A 90 à 94.9	A 90 à 94.9
A- 87 à 89.9	A- 87 à 89.9
B+ 84 à 86.9	B+ 84 à 86.9
B 80 à 83.9	B 80 à 83.9
B- 77 à 79.9	B- 77 à 79.9
C+ 74 à 76.9	C+ 74 à 76.9
C 70 à 73.9	C 70 à 73.9
C- 67 à 69.9	
D+ 64 à 66.9	
D 60 à 63.9	
E moins de 60	E moins de 70

VII. ECHELLE DE NOTATION ET PLAGIAT

1. L'échelle de notation ([1^{er} cycle](#)) ([2^e et 3^e cycle](#)) est celle qui est en vigueur à la Faculté de philosophie.
2. Le plagiat est tout à fait à proscrire. Voir à ce sujet le site internet de la Faculté et le Règlement des études.
3. Citer vos sources selon les règles préconisées est d'une importance capitale. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter les sites suivants :

<http://www.bibl.ulaval.ca/chercher-autres-sujets/citer-ses-sources>

<http://www.bibl.ulaval.ca/diapason/plagiat/plagiat.htm>

<http://www.bibl.ulaval.ca/aide-a-la-recherche/formations-et-tutoriels>

VIII. ÉTUDIANTS AYANT UN HANDICAP

Voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires*, à l'adresse suivante : <http://www.aide.ulaval.ca/cms/site/cocp/pid/1936>